

SESSION ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle associative, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 06/12/2019

Votes pour : 8

Nombre de membres en exercice : 11

Votes contre : 0

Nombre de membres présents :

08 Abstentions : 0

Présents : Mmes HAMEL, POPY,

Mrs VERNIS, COLLAYE, DORLENCOURT, LECOCQ, DESTERNES,
BOUCHON

Absents : MM. HERMANN et DEBARNOT.

Absente excusée : Mme DESURIER-LAFLEURIEL

M. COLLAYE a été élu secrétaire de séance.

MOTION ADM03 / AMR03 – RÉORGANISATION DES SERVICES LOCAUX DE LA DGFIP DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Monsieur le Maire présente à son assemblée la motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural :

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.

Pour le département de l'Allier, ce projet prévoit à ce jour la fermeture de 9 trésoreries : Bourbon l'Archambault, Cérilly, Commentry, Dompierre-sur-Besbre, Lapalisse, le Montet, Montmarault, Saint-Pourçain-sur-Sioule et Varennes-sur-Allier.

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées. Ce projet de restructuration prévoit notamment pour l'Allier :

- 5 services de gestion comptable
- 11 conseillers des collectivités locales
- 19 accueils de proximité

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier (ADM03) et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier (AMR03) soulignent :

- l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les communes rurales, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité
- la nécessité de conserver pour les usagers un service de proximité

Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves et après en avoir délibéré,

L'ADM03 et l'AMR03 :

- S'OPPOSENT à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- EXPERIMENT leur inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur / comptable,
- REAFFIRMEMENT l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,

L'ADM03 et l'AMR03 ne sont pas opposées à toute évolution mais demeureront néanmoins extrêmement vigilantes sur ce projet de restructuration des services des finances publiques de l'Allier.

Ainsi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, soutient la motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural adopté le 30 septembre 2019 par l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 NOVEMBRE 2019 DE L'ASSOCIATION AIDE A DOMICILE NORD ALLIER :

Mr COLLAYE présente à l'assemblée le compte-rendu du Conseil d'Administration du 07 novembre 2019 de l'association aide à domicile nord allier :

Evaluation externe très positive.

L'association présente un personnel très sensible et à l'écoute des patients.

La moyenne d'âge des patients est de 82 ans.

On peut noter que la faiblesse de cette association est son organisation et sa planification.

Tout de même, elle intervient dans de plus en plus de communes.

Concernant les ressources financières, deux années consécutives (2016 et 2017) se sont avérées très déficitaires mais on remarque une évolution d'activité à hauteur de 30% par an.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la visite qui a eu lieu avec une partie de ses conseillers, de l'entreprise montluçonnaise nommée « Activ Home », qui présente une nouvelle catégorie de construction d'habitation. Cette entreprise fabrique des maisons en paille, permettant d'atteindre une température sans chauffage à hauteur de 19°C, pour une surface d'environ 1300m² (maison témoin lors de la visite).

Monsieur BOUCHON demande la mise en place d'« encadrement » solide afin de retenir les poubelles, notamment lors d'épisodes venteux, afin d'éviter que celles-ci ne se retrouvent vidées sur la route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.